

Le 12 novembre dernier le rectorat présentait aux organisations syndicales le projet de nouvelle carte de l'éducation prioritaire dans l'académie de Montpellier (valable pour quatre ans) en même temps que la nouvelle méthode d'attribution des DHG dans les établissements du second degré.

### LE PROJET DE NOUVELLE CARTE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

L'académie de Montpellier disposera à la rentrée 2015 de 31 réseaux d'éducation prioritaire (15 REP et 16 REP+) [1] soit trois réseaux de plus qu'actuellement. Au niveau national le nombre d'établissements classés en éducation prioritaire n'évolue pas : 1081 réseaux (dont 350 REP+). En clair si un établissement entre dans le dispositif un autre en sort car la réforme se fait à moyens constants. Pour les collègues exerçant dans les réseaux sortants « les avantages » de la ZEP (bonification APV, prime) seront garantis 3 ans.

Par ailleurs les seuils par classe devraient être « harmonisés » au niveau académique (25 en éducation prioritaire, 30 hors éducation prioritaire). Pour les lycées nous n'avons à ce jour encore aucune information.

### L'ANALYSE DE SUD

La région Languedoc-Roussillon est la deuxième région la plus pauvre de France métropolitaine et la création de trois réseaux supplémentaires est loin de combler les besoins de notre académie. En effet c'est encore ici une politique budgétaire qui s'applique : six réseaux (écoles et collège) sont supprimés. Il s'agit d'Ambrussum (Lunel), Contrepas (Marsillargues), Emile Alain (Carcassonne), Le Bosquet (Bagnols-sur-Cèze), Léo Larguier (La Grand Combe) et Marcel Pagnol (Lodève). S'ils sont peut être moins sinistrés que d'autres, les réseaux supprimés avaient leur légitimité comme le prouvent les indicateurs statistiques utilisés par l'administration elle-même. Sans compter que presque tous les réseaux supprimés sont situés dans les villes moyennes ou petites... Ce qui va aggraver les inégalités territoriales. Les indicateurs utilisés sont globalement pertinents c'est leur interprétation qui est sujette à caution !



Cependant comme il nous a été affirmé il a fallu faire des choix, en d'autres termes gérer la pénurie puisque la réforme se fait à moyens constants. Et sortir du dispositif des écoles et des collèges qui étaient un peu moins en difficulté que d'autres... Ce qui ne signifie pas qu'ils ne le sont pas ! Pour la grande « refondation de l'éducation prioritaire » on repassera. Rien sur la baisse des seuils (qui seront donc « harmonisés » à 25 !), rien sur les moyens supplémentaires. Il faut innover dans le domaine pédagogique nous dit-on. Où

comment faire beaucoup de bruit à moindres coûts. Nous dénonçons cette logique comptable qui nuit aux intérêts des personnels comme des usagers.

Il est également important de rappeler la nocivité de la réforme des REP en elle-même : en effet on nous dit que « la refondation de l'éducation prioritaire est avant tout pédagogique ». Et qu'est-ce donc que cette réforme pédagogique, qui se prévaut de faire mieux avec autant, sinon moins ? La devinette est facile : l'enjeu est bien de nous conformer à cette obsession libérale et managériale qu'est le socle commun, au cœur de la loi d'orientation de 2012 et de tous les documents encadrant cette réforme de l'éducation prioritaire. A l'éducation prioritaire, non pas les moyens, mais cette pseudo-pédagogie de l'adaptabilité aux besoins supposés de l'entreprise qu'est le socle commun, sur lequel on a déjà tout dit et tout écrit, et qui est de nouveau à l'honneur cet automne avec une nouvelle vague de pseudo-concertations.

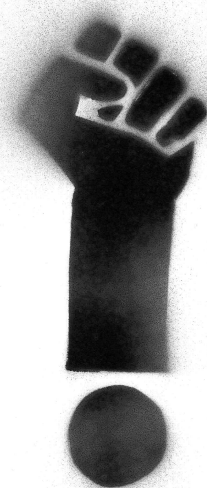
Outre la culpabilisation et la responsabilisation individuelle des collègues quant à l'échec de leurs élèves, les ficelles sont déjà connues. La mise en concurrence des collègues, tout d'abord : certains verront par exemple leurs séquences mises en lignes sur le « référentiel » éducation prioritaire, dont les conclusions sont bien évidemment tirées d'avances. D'autres seront séduit-e-s par les sirènes de la promotion bon marché et deviendront « coordonnateur réseau » ou autres apôtres symboliquement rémunérés de l'école du socle. Dernière option de la réforme, le renforcement d'une hiérarchie intrusive venant distribuer la bonne parole : des IEN et IPR font déjà la tournée des écoles et établissements REP + pour expliquer aux collègues comment faire leur travail correctement !

## **UNE SEULE SOLUTION : LA MOBILISATION !**

Face à ces nouvelles régressions qui touchent l'école en général et l'éducation prioritaire en particulier, la seule solution est la mobilisation de tous les acteurs concernés. C'est en ce sens que nous participerons à une intersyndicale départementale le 10 décembre pour discuter de ces questions.

### **D'ores et déjà Sud éducation Gard :**

- appelle les personnels des établissements et écoles classés en éducation prioritaire à se réunir en AG pour discuter collectivement des modalités de résistance à mettre en œuvre,**
- apporte son soutien total aux personnels et parents d'élèves mobilisés des réseaux Léo Languier et Le Bosquet dont la suppression est prévue pour la rentrée prochaine,**
- exige le reclassement en éducation prioritaire des 6 réseaux supprimés dans l'académie et la mise en place d'une réelle réforme de l'éducation prioritaire avec des moyens à la hauteur des enjeux.**
- exige la mise en place d'une véritable politique d'éducation prioritaire en lycée avec le maintien des établissements actuellement dans le dispositif et l'extension de ce dispositif à d'autres lycées.**



[1] Voir notre analyse de la réforme des REP et REP+ à cette adresse : [http://sudeducation30.free.fr/upload/reforme\\_rep.pdf](http://sudeducation30.free.fr/upload/reforme_rep.pdf)

Sud éducation 30/48  
6 rue Porte d'Alès  
30 000 Nîmes  
Tel: 04.66.36.25.70

Mail: [sudeducation.gard@laposte.net](mailto:sudeducation.gard@laposte.net)  
Site internet : <http://sudeducation30.free.fr>